Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 4

Rubrik: Le 9 mai à Porrentruy : assemblée générale de l'ADIJ : procès-verbal

de l'assemblée générale du 3 mai 1969, à La Neuveville

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1970

SOMMAIRE

Le 9 mai à Porrentruy : assemblée générale de l'ADIJ — Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 1969 à La Neuveville — Rapport d'activité 1969 — Comptes 1969 Chronique économique

Le 9 mai à Porrentruy: assemblée générale de l'ADIJ

Siégeant le 8 avril à Delémont sous la présidence de M. René Steiner, le comité de l'ADIJ a consacré l'essentiel de ses travaux à la préparation de l'assemblée générale 1970 de notre association, qui aura lieu le 9 mai à Porrentruy. Ce sera la cinquième fois que l'ADIJ tiendra son assemblée générale à Porrentruy. La dernière réunion au chef-lieu d'Ajoie remonte à 1964.

Les délibérations se dérouleront à l'aula du Groupe scolaire Auguste-Cuenin dès 10 h. L'ordre du jour de la séance administrative est le suivant :

- 1. Ouverture par le président.
- 2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 1969 à La Neuveville.
- 3. Rapport d'activité 1969.
- 4. Comptes 1969.
- 5. Budget et cotisations 1971.
- 6. Nomination de membres d'honneur.
- 7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
- 8. Programme d'activité.
- 9. Divers et imprévu.

La séance administrative sera suivie dès 11 h. 45 d'une conférence du naturaliste et artiste peintre Robert Hainard, de Bernex (GE), dont le thème sera « Réconciliation avec la nature ». Le choix de ce sujet s'imposait en cette Année de la Protection de la Nature.

Après une réception de la Municipalité de Porrentruy et le déjeuner au Cheval-Blanc, deux possibilités seront offertes aux participants : la visite d'une exposition de documents anciens aux archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy ou une excursion aux étangs protégés de Bonfol, en voitures privées.

L'intérêt de l'assemblée générale de Porrentruy, tant en ce qui concerne les différents objets traités dans le rapport que la conférence de M. Hainard et les excursions prévues, attirera certainement un grand nombre de membres de l'ADIJ au chef-lieu ajoulot, le 9 mai prochain.

Les travaux du comité

Pour en revenir à la séance du comité de l'ADIJ, le 8 avril à Delémont, elle n'a pas eu pour seuls objets la préparation de l'assemblée générale de Porrentruy et l'adoption du rapport d'activité dont on prendra connaissance dans les pages qui suivent.

Le comité a accordé deux subventions de mille francs aux grandes manifestations équestres jurassiennes: le Concours hippique national de Tramelan et le Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. Il a en outre pris connaissance du budget 1970 de l'ADIJ, qui boucle avec un important déficit. Il s'agira, pour assainir la situation financière de notre association, de revoir le montant des cotisations et de l'abonnement aux « Intérêts du Jura » pour 1971. Une décision sera prise le 9 mai à Porrentruy.

Les membres du comité ont été orientés sur le projet de construction d'un village de vacances aux Pontins, au-dessus de Saint-Imier, où l'on envisage l'édification de 66 maisons, d'un centre commercial et d'un jardin d'enfants sur une tourbière boisée, entre deux zones protégées. Il y a lieu de craindre que le Conseil-exécutif ne prenne la décision d'autoriser une dérogation de la distance des constructions à la limite de la forêt, ce qui aurait pour effet de permettre la réalisation de ce projet dans une zone vraiment peu indiquée pour de telles constructions. Le comité de l'ADIJ s'était déjà prononcé en décembre 1968 contre le projet de village de vacances des Pontins et il n'a pas varié dans son opposition.

Autre problème traité: celui de la main-d'œuvre étrangère. Le comité a approuvé ce qui a été fait jusqu'à présent, notamment la publication du dernier numéro des « Intérêts du Jura », essentiellement consacré à ce sujet. Le problème de la main-d'œuvre étrangère figurera au programme d'activité 1970-1971 de l'ADIJ qui sera présenté à l'assemblée générale de Porrentruy.

Le comité a été informé par ailleurs de la requête envoyée le 17 février 1970 à la Direction cantonale des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique pour qu'elle fasse de nouvelles démarches auprès de la Confédération en vue de la suppression de la surtaxe dans le tunnel Moutier-Granges. Malheureusement, cette requête n'a pas encore eu de suite. Quant aux CFF, ils ont mis à l'étude plusieurs projets de construction d'une grande envergure en prévision de l'an 2000. Il s'agit notamment d'une ligne entièrement nouvelle, à double voie, entre Berne et Zurich, permettant la circulation des trains à des vitesses extraordinairement élevées. Il est à craindre que ces projets importants, certes d'un grand intérêt, ne retardent encore la réalisation d'un très ancien postulat touchant le Jura : le dédoublement de la ligne entre Aesch et Longeau.

Tels ont été les principaux objets traités lors de la dernière séance du comité de l'ADIJ.

ADII

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 1969, à La Neuveville

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal: M. Hubert Boillat, Reconvilier.

Présents: 105 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 10 h. 35 lorsque M. Steiner, président central de l'ADIJ, salue les membres et les invités réunis à La Neuveville et ouvre l'assemblée en ces termes :

Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs,

C'est toujours encore avec un brin d'émotion que j'introduis une assemblée générale de l'ADIJ et celle-ci est pourtant la neuvième que j'ai l'honneur de présider.

Nos assemblées générales ne sont-elles pas l'unique occasion offerte à nos membres, une fois par an, de se prononcer sur le travail accompli

par le comité et d'arrêter le programme des travaux à venir?

Elles sont donc des jalons importants qui marquent la vie et l'orientation générale de l'activité de l'ADIJ. Votre présence, Mesdames et Messieurs, est un réconfort pour ceux à qui vous avez confié la direction des affaires.

Je vous adresse à tous la plus cordiale, la plus chaleureuse des bienvenues. Nous sommes heureux d'avoir parmi nous un nombre important d'invités. Leur présence nous honore d'autant plus que nous savons que la plupart d'entre eux doivent prendre le temps qu'ils nous consacrent sur les rares moments de répit que leur laisse une vie grevée d'obligations de toutes espèces.

Et M. Steiner de saluer ensuite au nom des membres de l'ADIJ nos invités, en particulier: MM. Kohler et Jaberg, conseillers d'Etat, Me Træhler, procureur du Jura, MM. Rollier, Gobat, Graf et Parietti, députés, M. Albisetti, chef de l'Office du plan d'aménagement, M. Siegrist, agent consulaire de France, à Porrentruy, MM. Macquat, Schmid, Sunier et Hirschi, préfets, M. Andrey, maire de La Neuveville, et deux représentants du Conseil municipal, Mme Træhler et M. Racine, M. Denis, conférencier du jour, M. Lambert, délégué des CFF, Lausanne, M. Schaller, délégué commercial EBT, M. Meyer, représentant de l'OGG, M. Vuillemin, secrétaire de la Chambre de commerce Bienne-Jura, MM. Gorgé, président de Pro Jura, et Beuchat, président de la Société jurassienne d'Emulation, MM. Simon et Joray, représentants de l'Institut jurassien, MM. Mæckli, Krähenbühl et Baumgartner, membres d'honneur de l'ADIJ.

M. Steiner donne connaissance des excuses qui lui sont parvenues, car, en ce premier samedi du mois de mai, des réunions importantes et

de nombreuses assemblées ont retenu loin de nous plusieurs membres et des invités fidèles à nos assemblées, en particulier : M. Huber, président du Conseil-exécutif, M. Geiser, conseiller national, M. Moine, président du Conseil d'administration du BLS, membre d'honneur, MM. Anliker et Spörri, directeur et secrétaire général de cette compagnie, M. Bernhard, président de la Société d'économie et d'utilité publique du canton, et spécialement M. Oettinger de Bâle, membre d'honneur de l'ADIJ, victime récemment d'un accident de la circulation et auquel des bons vœux de rétablissement sont adressés.

Pour honorer la mémoire de MM. Alfred Wilhelm, Raymond Degoumois, Edouard Baumgartner, Armand Droz, Michel Hänni et Paul Calame, décédés au cours de l'année, l'assemblée se lève et leur adresse un dernier témoignage de reconnaissance et d'amitié.

Dans son allocution d'ouverture, M. Steiner déclare tout d'abord :

La petite cité au bord du lac nous a reçus pour la première fois en 1962. C'était l'année Rousseau. Son maire était M. Frédéric Imhof. Je vous avais alors parlé assez longuement de cette ville, de son passé, de ses caractéristiques. Je ne me répéterai pas, mais je puis vous révéler que de grandes transformations urbanistiques se préparent pour La Neuveville. Le tracé de la route nationale N° 5 et l'aménagement des rives du lac donneront à la ville un cachet nouveau.

J'exprime à M. Paul Andrey, maire, et à ses collaborateurs immédiats, MM. Christen et Jolissaint, nos remerciements les plus vifs pour le soin qu'ils ont mis à préparer nos assises. M. Andrey vous apportera le salut des autorités à la réception qui suivra l'assemblée.

M. Steiner évoque ensuite la question jurassienne qui nous préoccupe tous :

Je ne l'aborderai cependant que du bout des lèvres; nous sommes à peu près tous fatigués de l'agitation qui nous divise depuis plus de vingt ans. Cette agitation s'apaisera un jour. Il est cependant illusoire de penser qu'une solution pourrait être trouvée en dehors des voies constitutionnelles. Les décisions, quelles qu'elles soient, seront prises par le

peuple souverain, à tous les échelons de cette souveraineté.

L'ADIJ ne participe pas au conflit; une seule fois, en 1963, l'assemblée avait condamné à la quasi-unanimité les actions criminelles du FLJ. L'ADIJ, en tant qu'association, mettrait son existence en péril si elle s'engageait dans la lutte. Il est heureux qu'il en soit ainsi et qu'en son sein puissent encore se coudoyer des hommes de toutes les tendances, respectueux des opinions d'autrui. La liberté de penser est un bien inestimable; elle est à la base de toutes nos libertés et notre devoir est de la sauvegarder. Il semble que nous approchions d'une proposition de solution, mais il n'y aura de solution véritable et durable que lorsque les passions auront cédé le pas à la raison. Ce n'est malheureusement pas pour demain.

Quant à l'aménagement du territoire, cela semble être une activité nouvelle de l'ADIJ. Au fait elle ne l'est pas. Si vous relisez l'article 2 des statuts de l'association, celui qui en fixe les buts que lui ont assignés ses fondateurs, vous y trouverez déjà la plupart des éléments qui sont à la base de l'aménagement du territoire. Le mot seul est relativement nouveau. Depuis lors, l'aménagement du territoire est devenu une science technique et sa réalisation appartient au domaine politique dans le sens large du terme. Celui qui veut parler d'aménagement du territoire doit connaître le concept de ce terme. Les idées les plus fantaisistes semblent courir chez nous à ce sujet. Le concept de l'aménagement du territoire et ses principes généraux ont été formulés par la Commission fédérale d'experts pour l'étude de l'aménagement du territoire dans son rapport du 6 octobre 1966. Je ne puis avoir de meilleures références pour vous en parler et en reprendre certaines définitions.

« L'aménagement du territoire consiste à planifier l'utilisation d'un espace aux fins d'assurer les meilleures possibilités de développement aussi bien à l'individu qu'à la communauté humaine et de sauvegarder les élé-

ments vitaux qui sont mis en péril (l'eau, l'air par exemple). »

L'aménagement du territoire n'est donc pas une chose nouvelle; de tout temps les hommes ont observé des règles pour l'aménagement des lieux dans lesquels ils vivaient et il existe déjà de nombreuses lois et ordonnances, tant fédérales que cantonales, qui conditionnent depuis

longtemps l'aménagement du territoire.

Depuis quelques décennies, depuis la dernière guerre mondiale surtout, les conséquences fâcheuses de l'explosion démographique, de l'expansion alarmante des lieux habités et de l'industrie ont eu pour effet de faire prendre conscience à des milieux toujours plus étendus qu'il était devenu nécessaire et urgent de mettre de l'ordre dans cette expansion dévoreuse d'espace, la pollution des eaux, la pollution de l'air et des effets pernicieux du bruit. Les problèmes de circulation qui sont des conséquences directes de l'explosion démographique et de l'expansion industrielle doivent trouver des solutions pratiques qui dans certaines régions du pays ne peuvent plus attendre.

Le but de l'aménagement du territoire est de maîtriser les maladies de croissance, d'empêcher que le développement se fasse dans le désordre et d'assurer de meilleures conditions de vie aux générations futures.

Dans les régions défavorisées par l'évolution ou par la configuration du sol, notamment dans les régions agricoles, et cela nous intéresse tout particulièrement, l'aménagement du territoire doit tendre au renforcement de l'infrastructure et à la création de nouvelles sources de revenus pour la population. Pour atteindre ces buts, il faut élaborer des normes pour l'établissement, la délimitation et la structuration des zones d'utilisation du sol, zones d'habitations, zones agricoles, zones industrielles et commerciales, zones d'intérêt général pour les écoles, les administrations, le délassement. L'aménagement partiel (ou technique) est la planification d'une partie d'un territoire, par exemple la planification de l'approvisionnement en eau, celle des routes, des industries, des surfaces agraires (remaniements parcellaires), des forêts, etc.

Des aménagements partiels sont en cours partout et depuis longtemps. Ils sont des parties intégrantes de l'aménagement du territoire qui les

coordonne pour en faire un aménagement global.

L'aménagement du territoire est, en ce qui concerne la préparation, l'affaire des techniciens, en ce qui concerne l'exécution, elle est l'affaire des pouvoirs publics.

La grande pierre d'achoppement est le droit foncier. Une modification de la Constitution fédérale est en préparation pour corriger ce que les dispositions actuelles sur le droit foncier ont de trop rigide face aux

impératifs de l'aménagement du territoire.

La Confédération émettra ensuite des directives à l'intention des cantons et ces derniers en émettront à leur tour à l'intention des communes et des associations de communes. En attendant, on s'est mis au travail un peu partout. Chez nous aussi, où les conséquences de l'explosion démographique et celles de l'expansion industrielle se font pourtant moins sentir, nos populations sont gagnées peu à peu à l'idée de la nécessité de l'aménagement du territoire. Des associations de communes sont en voie de formation. Elles élaborent leurs projets de plan d'aménagement en faisant appel à des techniciens spécialisés.

Ces projets seront soumis à l'autorité cantonale pour approbation. Celle-ci pourra naturellement apporter aux projets toutes les modifications dictées par les besoins de la coordination et le respect des directives cantonales et fédérales. Les frais d'élaboration des plans d'aménagement locaux et régionaux sont supportés par les communes, le canton

et la Confédération.

Et maintenant, que fait l'ADIJ dans tout cela? Nous avons depuis deux ans une commission pour l'aménagement du territoire. Elle est présidée par M. Marcel Faivre, architecte-urbaniste à Porrentruy. M. Faivre est passionné des questions d'aménagement. Il s'est entouré de quelques collaborateurs ayant chacun dans sa branche, une formation universitaire ou polytechnique complète. Notre commission s'est mise au service des communes du Jura pour y propager l'idée de l'aménagement du territoire. Elle est donc en premier lieu un organe d'information et de propagande. Son travail est efficace puisque pas moins de quatre régions sont actuellement en train de se constituer en associations de communes pour l'aménagement du territoire.

Elle collabore activement, avec le Centre d'anthropologie régionale de l'Université de Genève, aux recherches fondamentales qui sont entreprises dans le Clos-du-Doubs. Elle intervient dans les cas où des projets de construction menacent un aménagement rationnel. Elle collabore avec les autres commissions de l'ADIJ dont le champ d'activité a une incidence sur l'aménagement du territoire : la sauvegarde du patrimoine, la

protection de la nature, les affaires communales.

Elle fait plus encore. M. Faivre s'est fait de l'aménagement du territoire une conception encore peu répandue en Suisse. Un aménagement purement spacial est insuffisant. La société humaine joue un rôle important dans l'appréciation des facteurs déterminants de l'aménagement. Ces facteurs sont nombreux: le milieu naturel, l'eau, le climat, la démographie, l'hygiène, l'émigration, en deux mots la géographie et la sociologie. Tous ces facteurs sont interdépendants, ils agissent les uns sur les autres. Si l'aménagement du territoire a pour but d'améliorer les conditions de vie de la population d'une région, ces facteurs doivent être connus et leur interdépendance établie scientifiquement. C'est pourquoi le concours de savants, de sociologues, d'anthropologues, d'hygiénistes et de géographes est indispensable aux travaux de recherches.

A ce propos je vous signale que le Centre de recherche en anthropologie régionale de l'Université de Genève vient de publier une analyse socio-démographique régionale sur la situation démographique du Closdu-Doubs et sur les villes et campagnes du Jura. Son auteur, M. Bassand, sociologue, un enfant de Porrentruy, a réalisé une étude qui innove dans les méthodes de recherche démographique. Il est venu nous présenter son travail le 19 avril à Delémont, au stage de l'Université populaire. Il complétera son étude en y incorporant les résultats du recensement de 1970. Il s'agit d'un apport important aux travaux d'aménagement du

Clos-du-Doubs et du Jura.

L'ADIJ n'élabore pas de projets de plan d'aménagement. Nous avons bien tenté d'obtenir du gouvernement le mandat d'établir un plan directeur pour l'ensemble du Jura. Cette tâche n'a pas pu nous être confiée en raison des principes mêmes régissant l'aménagement du territoire, qui reste l'affaire exclusive des pouvoirs publics. Cela n'empêche naturellement pas M. Faivre d'être, à titre personnel, le technicien de l'aménagement des communes, des associations de communes, qui se l'attachent à ce titre; mais cela ne concerne plus l'ADIJ.

Les bénéficiaires de l'activité de notre commission sont les communes et le canton. C'est bien pourquoi nous tendons à collaborer plus étroitement avec l'Office cantonal du plan d'aménagement et son chef, M. Albisetti. Nous avons reçu il y a quelques jours des précisions encourageantes

à ce sujet.

J'en ai terminé avec l'aménagement du territoire.

L'allocution d'ouverture du président n'appelle pas de discussion, mais la discussion sera ouverte sur cet objet lorsque nous discuterons le rapport d'activité dans lequel l'aménagement du territoire apparaît à

deux reprises.

Je regrette d'avoir été trop long, je voudrais avoir été assez clair et maintenant, Mesdames et Messieurs, nous passons à l'ordre du jour. Je déclare ouverte notre assemblée et vous souhaite de passer une journée agréable à La Neuveville.

2. Procès-verbal

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mai 1968, à Tramelan, dont le texte a paru dans le bulletin Nº 4 d'avril 1969. La discussion n'étant pas utilisée, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport d'activité 1968

Ce rapport, présenté à l'assemblée par le comité, a été publié dans le bulletin d'avril 1969 (pages 70 à 91). Ses différents chapitres sont traités successivement par le président, qui fournit quelques explications complémentaires sur l'activité du comité et des commissions.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, le rapport d'activité 1968 est

accepté sans remarque.

4. Comptes 1968

M. Domont présente les comptes 1968 en relevant notamment l'excédent de dépenses, ce qui nécessitera certaines mesures. M. W. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification, recommandant à l'assemblée d'approuver les comp-

tes. L'assemblée prend cette décision à l'unanimité et donne décharge au comité et au caissier avec ses remerciements.

5. Budget et cotisations 1969

Le budget 1969 est présenté par le caissier central. Il a été établi sur la base de l'exercice 1968, avec toutefois une dépense extraordinaire de 7000 fr. pour la publication de la première partie d'un fichier sur les richesses naturelles du Jura bernois. Ce budget, basé sur une cotisation inchangée pour 1970, est ensuite accepté.

6. Elections complémentaires au comité

Par suite du décès de M. Michel Hänni et de la démission du Dr Gustave Riat, deux nouveaux membres sont à élire au comité. Sur propositions des milieux intéressés au comité de l'ADIJ, l'assemblée nomme membres du comité MM. Gaston Renggli et Edouard Ammann, de Delé-

Elle élit également par acclamations M. Hubert Boillat, de Reconvilier, en qualité de secrétaire général, en remplacement de M. H.-L. Favre, nommé deuxième vice-président.

7. Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Saignelégier, arrivée au terme de son mandat de deux ans, sera remplacée par la commune de Laufon.

La Commission de vérification est donc constituée comme suit :

M. Waldémar Wüst, président, Commune de Tramelan (ancienne), Commune de Laufon (nouvelle).

8. Programme d'activité

M. Steiner présente, au nom du comité, le programme suivant :

Economie en général

1. Prendre les initiatives qui s'imposent pour favoriser le développement économique des districts jurassiens et soutenir celles partant d'autres milieux et tendant au même but.

2. Prendre les mesures nécessaires pour la protection de la nature

et la sauvegarde du patrimoine jurassien.

3. Etre à disposition des communes pour les aider à résoudre leurs problèmes économiques, en particulier par l'implantation de nouvelles industries.

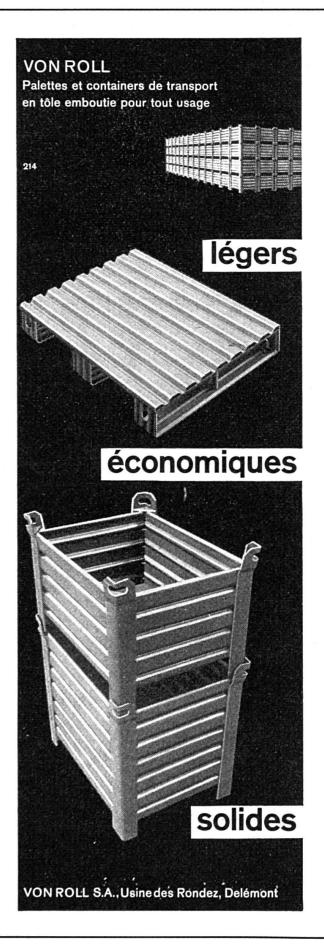
4. Favoriser la coopération intercommunale.

5. Soutenir les efforts de l'agriculture en vue d'une rationalisation des exploitations agricoles.

Soutenir les efforts de l'industrie en vue de son adaptation aux

conditions modernes de la population.

7. Collaborer aux travaux de la Commission suisse pour le port de Bourogne.



Matériaux S.A. à Delémont

fabrique des

pavés en béton

épaisseur 8 cm.

destinés aux routes communales, vicinales et forestières aux places de parcs, sentiers de jardins, etc.

1491



Aménagement du territoire

8. Trouver une solution satisfaisante aux relations entre notre Commission pour l'aménagement du territoire d'une part, l'Office cantonal du plan d'aménagement et le Groupe d'aménagement cantonal d'autre part.

9. Stimuler la création de syndicats de communes pour l'aménage-

ment régional.

10. Conseiller les communes dans leurs problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

11. Etablir un inventaire des sites protégés et de ceux qui devraient

l'être.

- 12. Collaborer aux études entreprises par le canton et les communes pour la destruction des ordures ménagères et l'épuration de l'eau et de l'air.
- 13. Collaborer aux travaux de la Confédération pour le recensement de fermes dignes d'être conservées dans leur état actuel.

Voies de communication

14. Equipement de la ligne Bâle-Bienne en liaison avec la reprise du BLS par la Confédération.

15. Intervenir pour obtenir de meilleures relations ferroviaires pour

le Jura.

16. Travailler en faveur d'un aménagement rationnel du réseau routier jurassien en collaboration étroite avec la Commission routière jurassienne.

17. Soutenir le projet d'aménagement d'une route transjurane.

Divers

18. Encourager les jeunes dans l'apprentissage d'un métier.

19. Encourager et coordonner les activités sociales de nos districts.

20. Publication d'une bibliographie jurassienne de caractère économique.

21. Publication du « Mémento » des autorités à l'usage des élèves du

degré supérieur de nos écoles publiques.

22. Publication d'un fichier sur les richesses naturelles du Jura.

Ce programme est ensuite adopté sans opposition.

9. Divers et imprévu

La parole n'étant pas demandée, la partie officielle est levée à 11 h. 30.

Avant la présentation de l'exposé de M. Denis, professeur à Porrentruy, exposé consacré à la « Démographie et aménagement du territoire », M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, apporte le salut du gouvernement et dit sa confiance en l'ADIJ qui « par son expérience d'hier et ses propos d'aujourd'hui saura atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés ».

Pour l'ADIJ:

le président :

le secrétaire :

R. STEINER

H. BOILLAT

II. Rapport d'activité 1969

1. Introduction: L'évolution économique en 1969

On peut qualifier 1969 d'année d'expansion marquée par une vigoureuse demande étrangère, une demande intérieure maintenue et un marché du travail à l'extrême limite de ses possibilités. Cette expansion a été favorisée par un climat social sans heurts et par la résistance du franc suisse aux graves troubles monétaires que connurent nos voisins 1.

Malgré l'aggravation du déficit commercial provoquée par la vivacité de la demande intérieure, malgré l'accélération de la consommation, la vigueur de la construction industrielle, la hausse des prix à l'importation et la hausse des taux d'intérêts, les commentateurs économiques estiment qu'il n'y a pas lieu de dramatiser la situation; c'est l'avis en particulier des rapporteurs de l'Union de Banques Suisses.

Le commerce extérieur

Avant de procéder à une sommaire analyse des différents secteurs de notre économie, étudions l'évolution de notre commerce extérieur en 1969. Dans ce contexte, il est particulièrement intéressant d'examiner notre situation face aux grands groupes européens, à l'heure où s'achève la période transitoire du Marché commun et où débuteront les négociations pour son élargissement. Pour les neuf premiers mois de 1969, les 37,6 % de nos exportations allaient à destination des pays du Marché commun (dont les 15,3 % en Allemagne occidentale, notre meilleur client) alors que nous vendions à nos partenaires de l'AELE les 20,6 % de nos produits d'exportation. Nous importons de la CEE les 58,3 % de nos achats à l'étranger et les 18 % de l'AELE. On constate que les ventes à destination de la CEE sont en progression alors que nos livraisons à l'AELE sont en légère diminution. Quant à l'ensemble de nos exportations, le taux de croissance par rapport à l'année précédente atteint presque 15%, ce qui représente le taux le plus élevé depuis 1950; il en est résulté un alourdissement du déficit commercial de l'ordre de 2,1 milliards de francs.

Notre économie est diverse; en analysant l'évolution de quelquesuns de ses secteurs principaux, on ne peut en tirer des conclusions pour l'ensemble ni pour chaque région particulière. Comme nous ne pouvons, dans le cadre de cette synthèse, procéder à une analyse de tous les secteurs et de toutes les régions, nous jugeons utile de faire cette réserve préalable.

Horlogerie

Les exportations suisses se sont élevées en 1969 à 2478,7 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 162 millions de francs, soit 7 %, par rapport à 1968. Cependant, la part de l'horlogerie dans le montant total des exportations a diminué et représente les 12,4 % (contre 13,4 % en 1968). On constate d'autre part une nouvelle ten-

¹ Cet aperçu de l'évolution économique en 1969 a été rédigé par M. Roger Schindelholz, de Delémont.

dance à la hausse du prix moyen des montres livrées à l'étranger. On enregistre en revanche une diminution du prix moyen unitaire des mouvements livrés à l'étranger. Le tableau ci-dessous montre la part de nos exportations par catégorie de produits et la progression en pour-cent par rapport à 1968:

	Exportations en millions de francs	Progression en %	
Montres	1891	+ 6,6	
Mouvements	350	+4,8	
Fournitures	118	+14,4	
Ebauches	18	-8,6.	
Boîtes	29	+45,4	
Grosse horlogerie	63	+ 7,2	

Si l'on examine la répartition géographique de nos exportations horlogères, on constate que nous livrons pour :

839 964 929 fr. en Europe;

103 712 253 fr. en Afrique;

538 154 438 fr. en Asie;

792 151 790 fr. en Amérique;

42 745 198 fr. en Océanie.

Les exportations horlogères à destination de la CEE ont atteint 465,5 millions de francs en 1969, soit une progression de 8,7 % par rapport à 1968; la CEE achète les 18,8 % de nos exportations.

Nos exportations à destination de l'AELE se sont élevées à 270 millions de francs, soit une diminution de 8,9 % par rapport à 1968; les ventes à l'AELE représentent les 9,6 % de l'ensemble de nos exportations horlogères.

Industrie des machines

Dans ce secteur économique, le plus important, l'année 1969 a été marquée par un afflux considérable des commandes, de la production et des ventes. Cependant, la rigidité du marché du travail a empêché une utilisation totale des capacités. Il en est résulté une nécessité d'accélérer le développement technique de la recherche et une tendance accrue à la concentration (Brown-Boveri & Cie S.A. a fusionné avec la S.A. des Ateliers de Sécheron, etc.). Les exportations n'ont cessé de s'accroître, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

	Exportations pour les trois premiers semestres 1969 (en millions de francs)	Progression en %
Machines électriques	918,2	17,4
Machines non électriques	3205,8	19,4
Instruments et appareils	551,3	16,7
Véhicules	88,2	0,1

Enfin, si l'on examine la destination des exportations de cette industrie, on constate que pour les neuf premiers mois de 1969, nous avons livré les 37,7 % à la CEE (progression de 2,6 % par rapport à 1968), les 18,7 % à l'AELE (diminution de 1,4 %) et les 10,7 % aux USA (diminution de 1,4 %).

Que l'on examine la production des machines-outils, des machines textiles, des machines de bureau, des locomotives, etc., on constate que dans tous ces secteurs, l'année 1969 vit une progression aussi bien dans

la production que dans l'exportation.

Dans une étude de M. Ernst Horat, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines (étude parue dans l'«Ordre professionnel» du 26 février 1970), il est fait mention des conséquences de la pénurie de main-d'œuvre, pénurie qui a empêché de nombreuses entreprises d'utiliser pleinement leur capacité technique; cette même étude évoque un facteur important du développement de cette industrie : sa présence sur tous les marchés du monde.

Nous estimons intéressant enfin de reproduire ici l'opinion d'un grand industriel, M. P. Waldvogel, administrateur-délégué des Ateliers des Charmilles S. A. à Genève, opinion émise sur les conséquences de l'intégration économique européenne. M. Waldvogel, évoquant la discrimination douanière frappant les pays industriels non membres du Marché commun, affirme que l'existence de deux blocs économiques place les industries suisses devant des options lourdes de conséquences : soit confier une fabrication sous licence, avec ou sans participation financière à une entreprise étrangère appropriée, soit créer une entreprise avec des moyens propres ou étrangers.

Industrie chimique

Cette industrie, qui exporte les 90 % de sa production, a non seulement accru ses ventes à l'étranger, mais a amélioré sensiblement sa balance commerciale propre, les importations chimiques et pharmaceutiques ayant progressé plus faiblement. Les exportations de cette industrie ont augmenté de près de 20 % par rapport à l'année précédente et elles représentent les 21,9 % du total de nos exportations (20,9 % en 1968).

Les livraisons à la CEE, qui représentent les 34 % des exportations de ce secteur économique, ont augmenté d'environ 25 %, en particulier par suite d'un fort accroissement des commandes en provenance d'Italie; en revanche, l'expansion de nos livraisons à nos partenaires de l'AELE a été relativement faible, la part relative totale de nos livraisons ayant passé de 17,8 % à 16,9 %.

Les différents secteurs de la branche chimique et pharmaceutique ont connu un développement semblable à celui de l'année passée.

Agriculture

On sait que les conditions météorologiques sont déterminantes pour l'agriculture et pour chacun des secteurs de cette importante activité économique; les résultats de l'agriculture en général peuvent être qualifiés de bons. La surface des cultures fourragères a augmenté de 12 % ; le nombre des vaches laitières a été réduit alors que le bétail à l'engrais et le bétail d'élevage ont augmenté. Ces constatations sont réjouissantes puisque l'élevage est un domaine agricole où notre pays peut être concurrentiel sur le plan international. Les cultures de pommes de terre et de céréales panifiables ont enregistré une diminution, autre évolution que l'on peut considérer comme normale. Les vignerons, enfin, estiment que le millésime 1969 sera bon.

Telles sont les grandes lignes de l'évolution économique pour 1969; on peut admettre que l'économie jurassienne, qui ne peut être considérée comme une économie particulière, a suivi une évolution semblable, que ce soit sur le plan de la production ou sur celui de la tendance à la concentration. Les deux grands événements de 1970 seront très importants pour notre économie jurassienne : le sort qui sera fait au projet du Conseil fédéral de prélever une surtaxe à l'exportation et le vote, en juin prochain, sur l'initiative Schwarzenbach.

R. S.

(Sources principales: «Bulletin» du Crédit Suisse, décembre 1969; «L'économie suisse 1969», Union de Banques Suisses; «La Suisse horlogère», février 1970.)

2. Organes de l'association

2.1. Membres d'honneur

Georges Mæckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
Henri Mouttet, D^r en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, D^r en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D^r phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, président central de l'ADIJ, Delémont.
René Baumgartner, D^r ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Krähenbühl, D^r en médecine, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.

2.2. Comité

R. Steiner, ancien directeur du Collège, Delémont, président.

W. Sunier, préfet, Courtelary, 1er vice-président.

H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire et maire, Reconvilier, 2° vice-président.

R. Domont, maire, Courtedoux, caissier.

H. Boillat, maître secondaire, Reconvilier, secrétaire.

Ed. Ammann, conseiller municipal, Delémont.

P. Andrey, maire, La Neuveville.

R. Berdat, conseiller municipal, Moutier.

M. Beuret, Le Bémont.

H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan. E. Delaplace, maire et député, Saint-Imier.

A. Gobat, maire et député, Tavannes.

J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.

M. Haegeli, député, Tramelan.

H. Huber, conseiller d'Etat, Liebefeld. S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.

G. Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont. V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.

F. Montavon, avocat, Belprahon.

A. Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.

R. Rem, secrétaire communal, Laufon.

G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont.

F. Savoye, directeur, Saint-Imier. E. Stettler, directeur, Granges.

R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.

C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.

J. Schaller, professeur, Delémont. O. Schmid, préfet, La Neuveville.

2.3. Comité directeur

M. Hubert Boillat, maître secondaire à Reconvilier, nommé au comité par l'assemblée générale du 3 mai 1969, a repris officiellement au 1^{er} janvier 1969 le secrétariat quitté par M. Henri-Louis Favre.

2.4. Commissions

Affaires communales (depuis 1934).

Président: M. G. Morand, Belprahon (67). Secrétaire: M. F. Arn, Reconvilier (48).

MM. P. Aubry, Tavannes (68), H. Boillat, Reconvilier (69), E. Delaplace, Saint-Imier (68), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68), W. Jeanneret, Tramelan (68), R. Monnat, Berne (68), F. Monnin, Courrendlin (59), J. Mottet, Orvin (68), R. Steiner, Delémont (48), W. Sunier, Courtelary (48), A. Tschumi, La Neuveville (68).

Agricole (depuis 1944).

Président : E. Læffel, La Neuveville (44).

Secrétaire : M. Ogi, Bienne (44).

MM. M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, Les Enfers (65), H. Boillat, Reconvilier (69), J. Cerf, Delémont (47), J. Chételat, Courtételle (44), H. Cuttat, Courtemelon (65), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), R. Eschmann, Delémont (68), H.-L. Favre, Reconvilier (60), P. Fleury, Porrentruy (44), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), W. Houriet, Belprahon (68), J. Lerch, Alle (60), M. Nicolet, Tramelan (50), W. Renfer, Corgémont (50), R. Steiner, Delémont (44), J. Studer, Mont-Lucelle (50), W. Sunier, Courtelary (60), C. Voisin, Corgémont (68), A. Vorpe, Sonceboz (58), P. Wermeille, Saignelégier (57), A. Zbinden, Laufon (50).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Schindelholz, Delémont (66).

Secrétaire : M. R. Jardin, Delémont (55).

MM. P. Billieux, Porrentruy (56), A. Bolliger, Berne (60), H. Boillat, Reconvilier (69), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), W. Jeanneret, Tramelan (58), J. Mamie, Moutier (66), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), R. Steiner, Delémont (56), W. Sunier, Courtelary (60), M. Vogt, Delémont (62).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69). Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. Ch. Frund, Porrentruy (69), J. Mottet, Orvin (69).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Courgenay (66). Secrétaire : M. F. Guenat, Porrentruy (66).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), H.-L. Favre, Reconvilier (59), L. Froidevaux, Les Emibois (68), L. Grosjean, Saignelégier (51), G. Hauri, Tramelan (50), Dr Ch. Krähenbühl, Saint-Imier (59), W. Schild, Bellmund (68), R. Steiner, Delémont (37), W. Sunier, Courtelary (60), H. Treu, Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président: M. J. Christe, Courrendlin (66). Secrétaire: M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. P. Aubry, Tavannes (48), H. Boillat, Reconvilier (69), P. Borel, Bienne (60), W. Bourquin, Bienne (51), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), C. Kleiber, Moutier (45), M. Lapaire, Porrentruy (59), M. Leschot, Porrentruy (45), R. Lévy, Delémont (66), M. Schindelholz, Delémont (60), R. Steiner, Delémont (60), W. Sunier, Courtelary (60), W. Zeugin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. W. Sunier, Courtelary (59). Secrétaire : Mme Th. Schwob, Tavannes (44).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), Mlle M. Koller, Delémont (69), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Pétermann, Bassecourt (58), F. Savoye, Saint-Imier (50), W. Schaffter, Moutier (66), R. Steiner, Delémont (44), Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. R. Steiner, Delémont (51). Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. M. Chappuis, Delémont (69), E. Delaplace, Saint-Imier (51), R. Domont, Courtedoux (67), V. Dubois, Bienne (69), H.-L. Favre, Reconvilier (60), G. Frepp, Moutier (69), H. Landry, La Heutte (51), A. Merlet, Tavannes (51), G. Mæckli, Delémont (66), A. Oettinger, Bâle (51), R. Piller, Granges (54), H. Piquerez, Porrentruy (50), O. Schmid, La Neuveville (51), P. Schoch, Delémont (66), J. Steiner, Zwingen (51), W. Sunier, Courtelary (60), E. Troesch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Trafic nord-sud (depuis 1962).

Président: M. R. Steiner, Delémont (62). Secrétaire: M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (62), R. Fell, Bienne (62), M. Houlmann, Bienne (62), F. Kasser, Berne (62), G. Mæckli, Delémont (62), A. Oettinger, Bâle (62), J. Schnetz, Delémont (67), E. Stettler, Granges (62), W. Sunier, Courtelary (62).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président: M. M. Faivre, Porrentruy (67). Secrétaire: M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), J.-Cl. Bouvier, Courgenay (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), R. Domont, Courtedoux (67), A. Denis, Porrentruy (68), H.-L. Favre, Reconvilier (67), G. Morand, Belprahon (67), R. Steiner, Delémont (67), W. Sunier, Courtelary (67), R. Baumann, La Neuveville (69).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville. Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ: M. H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. R. Domont, Courtedoux (67).

Routière (depuis 1951).

Président: M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier (ACS). Secrétaire: M. E. Siegenthaler, Delémont (TCS).

Représentants de l'ADIJ: M. R. Steiner, Delémont (60), M. W. Sunier, Courtelary (60), M. H.-L. Favre, Reconvilier (67).

2.5. Effectif des membres

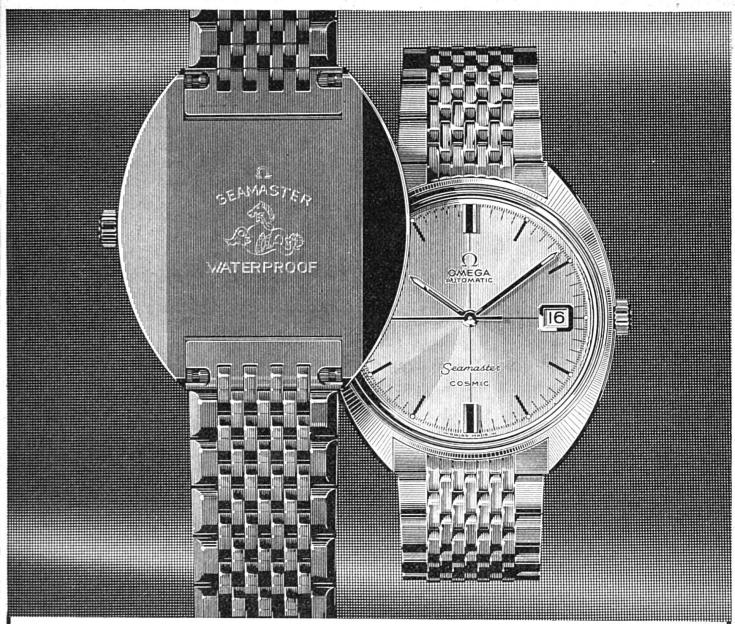
Au 31 décembre 1969, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

(10)	membres d'honneur;
(122)	communes municipales et bourgeoises;
(74)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou éco-
	nomique;
(157)	entreprises industrielles et commerciales;
(603)	membres individuels;
(656)	adhérents par abonnement au bulletin;
(1622)	au total.
-	(122) (74) (157) (603) (656)

3. Administration

3.1. Séances

Le comité a tenu trois séances en 1969 et le comité directeur s'est réuni vingt fois durant l'année.



La Seamaster Cosmic: Etanche, calendrier, remontage automatique ou manuel

Avec la nouvelle Seamaster Cosmic vous bénéficiez de la traditionnelle précision Omega . . . encore mieux protégée!

Son boîtier étanche — d'une seule pièce — la protège des chocs, de la poussière et de l'eau.

L'Omega Seamaster Cosmic est un bloc d'or ou d'acier, taillé en pleine masse. Sa

glace est tenue étroitement enchâssée dans le boîtier, elle fait corps avec lui. Seul un outillage spécial peut la déloger. La couronne du remontoir est protégée par un joint de matière synthétique spéciale. Le mouvement Omega, ultra-précis est à l'abri des chocs, de la poussière, de l'eau.



pārli⊹cie

Chauffage central Application de la chaleur à tout usage Chauffage par rayonnement Chauffage au mazout Climatisation Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS

DELÉMONT

PORRENTRUY

MALLERAY

TRAMELAN

SAINT-IMIER

NEUCHATEL



1499

LOSINGER

Maison spécialisée pour :

Construction de routes modernes

Revêtements bitumineux et goudronnages

TAPISABLE pour reprofilage d'anciennes routes

Pavages

Canalisations

Génie civil

LOSINGER -- CO. S.A.

Entreprise de travaux publics

2800 DELÉMONT

Tél. (066) 21243

1505

L'ADII s'est fait représenter : auprès de la Chancellerie d'Etat, à Berne (6 janvier), auprès de la Bernische Erdöl AG., à Berne (6 janvier), à la Fédération des sociétés du Pied-du-Jura, à Neuchâtel (13 janvier), au Comité d'action franco-suisse, à Delle (13 janvier), auprès de la Direction des travaux publics, à Berne (20 janvier), auprès de la Commission des bons offices, à Bienne (21 janvier), à la Conférence cantonale des horaires, à Berne (23 janvier), auprès de l'Association des communes bernoises, à Langnau (31 janvier), au Fonds de bourses jurassien et biennois, à Bienne (18 février), à l'Assemblée de l'Office d'orientation Jura-Sud, Les Breuleux (22 février), à la Journée d'information agricole, à Delémont (28 février), à l'Ecole jurassienne et conservatoire de musique, à Delémont (1er mars), auprès de la Direction cantonale des TP et CFF 1er arr., à Bienne/Vigneules/Engelberg (14 mars), auprès de l'Université populaire, à Delémont (29 mars), à l'Assemblée de l'Association jurassienne des samaritains, à Bienne (12 avril), au Heimatschutz suisse, à Berne (26 avril), au Heimatschutz bernois, à Spiez (4 mai), auprès de l'Automobile-Club, section Les Rangiers, à Laufon (9 mai), à Pro Savagnières S.A., à Saint-Imier (10 mai), auprès du CRAR, à Saint-Ursanne (19 mai), au Consortium bernois des pétroles, à Berne (20 mai), à l'Assemblée annuelle du Château du Schlossberg, à La Neuveville (28 mai), à l'Union cantonale du commerce et de l'industrie, à Porrentruy (29 mai), à la Séance du port - autoroute de Marseille, à Berne (5 juin), au Berner Wanderwege, à Macolin (7 juin), à La Jurassienne, à Delémont (14 juin), à l'Assemblée de la Croix-Rouge suisse, à Delémont (14 juin), à l'Assemblée de la Société jurassienne d'Emulation, à Tramelan (14 juin), à la Commission pour l'aménagement du territoire, à Saint-Ursanne (23 juin), à l'Assemblée du Télésiège Nods-Chasseral S. A., à La Neuveville (27 juin), auprès du Contrôle (AVS), à Porrentruy (11 juin), à la Conférence du Groupement romand, à Neuchâtel (11 juin), à l'Assemblée de Pro Jura, à Saignelégier (30 juin), auprès de la Commission du port de Bourogne et gare de Delle, à Belfort (7 juillet), au Concours hippique, à Tramelan (1er août), au Marché-Concours, à Saignelégier (10 août), au Syndicat pour l'aménagement, à Nods (29 août), à la Braderie de Moutier, à Moutier (31 août), à la Commission technique du libre parcours, aux Franches-Montagnes (3 septembre), à l'Association jurassienne des samaritains, à Bassecourt (7 septembre), à l'Exposition des peintres jurassiens, à Tramelan (20 septembre), auprès de l'ASPAN, à Berne (10 octobre), auprès de l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature, à Berne (18 octobre), à l'Université populaire jurassienne, à Delémont (25 octobre), auprès de l'OGG, à Berne (28 octobre), à la Réception du Conseil d'Etat et Campagne A 69, à Genève (1er novembre), à l'Assemblée de la Société des contremaîtres de Delémont et environs, à Delémont (7 novembre), auprès du Heimatschutz suisse, à Zurich (15 novembre), au SIA groupe régional, à Moutier (18 novembre), à la Commission jurassienne de tourisme pédestre, à Bienne (19 novembre), à la Séance de Natur- und Heimatschutz, à Liestal (7 décembre).

3.3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Association bernoise du tourisme pédestre.

Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.

Association pour le plan d'aménagement national.

Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).

Bernische Erdöl AG.

Chambre de commerce française en Suisse.

Chambre de commerce suisse en France.

Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg.

Comité suisse pour le port de Bourogne.

Conférence cantonale des horaires.

Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.

Fédération suisse du tourisme.

Fonds de bourses jurassien et biennois.

Ligue suisse pour la protection de la nature.

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz).

Loterie cantonale « Seva ».

Pro Doubs.

Pro Flugplatz Bern.

Société cantonale d'économie et d'utilité publique.

Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.

Ecole jurassienne et conservatoire de musique, Delémont.

Fondation du Vieux-Bellelay.

Parc jurassien de la Combe-Grède.

Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).

Société jurassienne d'Emulation.

Société du Musée de La Neuveville.

Université populaire jurassienne.

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association des communes bernoises.

Chambre de commerce de Bâle.

Chambre de commerce de Belfort.

Chambre de commerce Jura-Bienne.

Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).

Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.

Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.

Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.

Commission de l'étang de la Gruère.

Conférence économique du trafic romand.

Fédération jurassienne des bourgeoisies.

Foire suisse de Bâle.

Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Heimatschutz bernois.

Institut jurassien.

Société bernoise pour l'encouragement des améliorations foncières.

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Société suisse de spéléologie, section du Jura.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Volzswirtschaftskammer des Emmentals.

3.4. Finances

Généralités

L'exercice 1969 boucle avec un excédent de dépenses de 22 343 fr. 93. On notait déjà un déficit à la fin de l'exercice 1968 de 10 831 fr. 25. Une comparaison entre ces deux années comptables est utile pour analyser les causes du déficit qui se répète chaque année.

Comptes	Charges nettes en 1968 Fr.	Charges nettes en 1969 Fr.
Administration	40 447.40	39 673.20
Bulletin	8 785.65	7 980.25
Subventions versées par l'ADIJ (après		
déduction des subventions reçues)	12 342.50	6 789.—
Commissions	12 888.10	14 702.33
Commission d'aménagement du territoire	11 404.85	12 414.—
Amortissements	1 571.70	1 500.—
Immeuble de Moutier, excédent de charges		2 505.85
Diminution de la valeur officielle		3 700.—
	87 440.20	89 264.63
	Produits nets en 1968 Fr.	Produits nets en 1969 Fr.
Cotisations des membres	22 332.10	23 735.50
Produit des titres et dépôts	$6\ 056.80$	5 245.20
Produit de la «Seva»	41 160.—	37 940.—
Immeuble de Moutier	7 060.05	
	76 608.95	66 920.70
Résultat en 1968 Fr. Résulta	at en 1969	Fr.
	es nettes	89 264.63
Produits nets 76 608.95 Produi	ts nets	66 920.70
Déficit en 1968 <u>10 831.25</u> Déficit	en 1969.	22 343.93

On constate une augmentation des charges de la Commission d'aménagement du territoire, ainsi que de l'immeuble de Moutier, dont la valeur comptable a été ramenée à la valeur officielle, fixée à 111 300 fr. En ce qui concerne les produits, le rendement de la « Seva » est en baisse. En outre, l'excédent des dépenses a exigé des retraits sur les carnets d'épargne, ce qui a réduit dans une mesure correspondante le rendement des dépôts en banque.

Remarque finale

Nous devons éviter que les déficits se reproduisent chaque année. Toutefois la compression des dépenses ne permettrait plus à l'ADIJ de remplir efficacement les tâches nombreuses et importantes qui lui sont dévolues.

Le remède réside dans la recherche de recettes supplémentaires.

4. Activité du comité

L'activité du comité central ne s'est pas relâchée en 1969. Les affaires administratives occupent une place toujours plus importante dans les travaux du comité directeur. Leur volume ne cesse d'augmenter. Les objets qui ont particulièrement retenu notre attention sont les horaires des chemins de fer, la Transjurane, la route d'Outremont, la surtaxe du tunnel Moutier-Granges, le trafic franco-suisse, la main-d'œuvre étrangère, l'alimentation en eau et électricité de quelques fermes. En outre, le comité a discuté et approuvé les règlements de nos commissions, réanimé notre ancienne Commission forestière et mis en veilleuse la Commission scientifique.

Nos commissions ont déployé, en général, une grande activité. Le rapport particulier de chacune d'elle en fera ressortir l'essentiel et nous pouvons nous dispenser de le mentionner ici.

4.1. Question jurassienne

Si l'ADIJ n'a pas pris part en 1969 aux discussions et aux tractations ayant pour objectif la recherche d'une solution définitive, ou du moins durable, à la crise qui agite le Jura depuis plus de vingt ans, il ne serait pas compréhensible que dans son rapport annuel la votation du 1^{er} mars 1970 soit passée sous silence.

La date du 1^{er} mars 1970 restera dans l'histoire du canton et aussi dans celle de la Confédération, une date mémorable entre toutes. Les dispositions constitutionnelles accordant aux sept districts jurassiens le droit permanent d'autodétermination ne connaissent pas de précédent en Suisse. Les districts jurassiens, sous réserve de l'approbation de l'additif constitutionnel par la Confédération, auront le droit de décider seuls s'ils veulent sortir du canton de Berne ou y rester. La question jurassienne n'est pas résolue pour autant, loin de là, mais une possibilité réelle est créée pour la régler par les Jurassiens eux-mêmes.

4.2. **BLS**

Il semblerait que la procédure devant aboutir à la reprise du BLS par la Confédération allait reprendre un nouveau départ après le 18 février 1969. A cette date, en effet, le Tribunal fédéral avait rejeté le recours des actionnaires minoritaires, qui avaient attaqué la décision de l'assemblée des actionnaires du 12 septembre 1966. Pendant deux ans et demi, soit pendant la procédure en justice, tout était arrêté. Le nouveau démarrage paraît cependant très hésitant. Il est question de lier le sort du BLS à celui des Chemins de fer rhétiques. Cela peut faire durer les discussions encore un certain temps et toutes les solutions

restent encore possibles. C'est pourquoi l'ADIJ a demandé au Conseilexécutif d'intervenir auprès du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie pour obtenir la suppression de la surtaxe du tunnel Moutier-Granges pour le service des voyageurs, c'est-à-dire de faire bénéficier la population de notre région des avantages du rapprochement tarifaire.

4.3. Horaire des chemins de fer

C'est depuis 1965 que les projets d'horaires des chemins de fer sont établis pour deux ans. L'ordonnance sur l'établissement des horaires du 29 novembre 1946, prévoyant la mise à l'enquête publique annuelle du deuxième projet d'horaire ne peut pratiquement plus s'appliquer depuis 1967. Les milieux intéressés du commerce, de l'industrie, et le public en général, doivent avoir la possibilité de présenter leurs revendications avant l'élaboration du premier projet d'horaire puisque les administrations ferroviaires disposent maintenant de deux ans pour leurs travaux.

L'ordonnance fédérale du 29 novembre 1946 sera modifiée. L'Office des transports du canton de Berne a déjà changé sa façon de faire. Il a demandé à trois associations régionales de fonctionner comme centres

collecteurs des revendications en matière d'horaires. Ce sont :

l'Office du tourisme de l'Emmental;
l'Office du tourisme de l'Oberland, et

— l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

Les offices du tourisme des villes de Berne et de Bienne ont été invi-

tés à jouer le même rôle.

Notre association a rempli cette fonction pour la première fois en 1969. Le 2 décembre 1969 nous avons adressé à l'Office des transports du canton de Berne, une requête résumant toutes les revendications qui nous étaient parvenues. Dans une première partie nous avons relevé trois postulats principaux (amélioration des relations entre l'Ajoie et Berne, maintien du trafic voyageurs international par Delle, amélioration des relations entre la vallée de Tavannes et Bienne). Dans une seconde partie, nous avons condensé les revendications particulières. La requête du 2 décembre 1969 concerne l'horaire 1971-1973. (Voir les bulletins de l'ADIJ 12/69 et 1/70).

4.4. Trafic franco-suisse

Nous continuons de nous occuper du trafic ferroviaire franco-suisse. Le service des marchandises est en réjouissante augmentation et comprend un fort pourcentage du trafic en transit. Le service voyageurs, malheureusement, n'est pas aussi favorable. Cependant la fréquentation des deux paires de directs existants justifie leur maintien.

4.5. Routes

Route de La Scheulte: Nous avons demandé l'incorporation de la route de La Scheulte à l'état des routes à reprendre par le canton. Bien aménagée, cette route jouerait un rôle important comme voie de transit. Elle ouvrirait une porte nouvelle pour le Jura.

Route Transjurane: Conformément au programme de travail adopté par l'assemblée générale du 3 mai 1969, le comité central soutient le projet d'une route nationale reliant le réseau des autoroutes français au réseau des autoroutes suisse entre Boncourt et Oensingen. Ce projet ne doit pas être mis en opposition avec la route Moutier-Sonceboz-Bienne, qui reste une artère de première importance pour le Jura, et dont l'aménagement à quatre pistes entre Bienne et Sonceboz est d'ailleurs en voie de réalisation. Il s'agit naturellement d'une étape importante, mais elle ne sera pas la dernière.

Route d'Outremont: L'entretien de cette route incombe à l'ADIJ. Il est financé par les propriétaires et la commune de Montmelon, la commune d'Asuel refusant toujours d'accepter la propriété de son tronçon. La situation actuelle ne donne pas satisfaction. Les contributions des intéressés restent fixées à leur taux de 1958, alors que les frais d'entretien augmentent d'année en année. Sur le territoire de Montmelon la route est publique, sur Asuel elle est privée. Nous cherchons une nouvelle solution à ce régime qui date depuis douze ans.

4.6. Aménagement du territoire

En créant notre Commission pour l'aménagement du territoire en 1967, notre but principal était d'informer, d'éveiller l'intérêt, de stimuler et de pousser à la création de syndicats régionaux de communes. Il existe pratiquement trois associations régionales pour l'aménagement du territoire dans le Jura bernois:

- Laufon-Thierstein, antérieure à notre activité; cette association

s'occupe essentiellement d'aménagement partiel;

— l'ADOR, dans la vallée de Tavannes, dont la création est antérieure à celle de l'ADIJ, et qui, elle aussi, ne s'occupe que d'aménagement

— l'Association des communes du Plateau de Diesse, créée en 1969, et qui est en fait la première association de communes dans le Jura bernois, constituée sur la base des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.

La direction technique des travaux a été confiée à M. R. Baumann, architecte dipl., La Neuveville, qui s'est spécialisé en matière d'urba-

nisme et d'aménagement.

Notre commission pour l'aménagement du territoire travaille activement à la création d'autres associations de communes, dans le Clos-du-Doubs, en Ajoie, aux Franches-Montagnes. Des contacts ont aussi déjà été pris dans la vallée de Delémont et dans le vallon de Saint-Imier.

L'aménagement du territoire ne deviendra un problème pratique, postulant des solutions efficaces et durables, que dans le cadre des syn-

dicats de communes.

Nous sommes heureux de constater que des millieux de plus en plus

étendus du Jura s'intéressent à l'aménagement du territoire.

Le Centre de recherches en anthropologie régionale de l'Institut d'anthropologie de l'Université de Genève poursuit ses travaux dans le Clos-du-Doubs selon le programme prévu. Ceux-ci concernent la recherche scientifique pure et sont financés par le Fonds de la recherche de la Confédération. Toutefois une partie des données recueillies pourront être utilisées parallèlement pour les besoins de l'aménagement du territoire. Nous avons obtenu du Groupe d'aménagement cantonal de Berne

un crédit particulier à cet effet. La direction de la coordination est assumée par M. Marcel Faivre, président de notre commission pour l'aménagement du territoire.

4.7. Fichier sur la nature du Jura bernois

Il s'agit, comme nous le disions dans notre rapport de l'an passé, d'une œuvre de longue haleine dont l'initiateur et le principal artisan est M. Jean-Claude Bouvier, Dr ès sciences, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy. Le financement de cette publication, qui reviendra à plus de 40 000 fr., ne peut pas être assuré par l'ADIJ. Vu son intérêt évident pour l'enseignement à tous les degrés, de l'école primaire aux facultés des sciences, nous avons entrepris des démarches pour le faire incorporer dans la liste des moyens d'enseignement officiels. Nous espérons assurer ainsi, non seulement le financement de l'œuvre, mais aussi sa diffusion et la continuité de sa tenue à jour.

4.8. Main-d'œuvre étrangère

La réduction brutale de la main-d'œuvre étrangère, telle qu'elle est demandée par l'initiative Schwarzenbach, ne manquerait pas d'avoir des effets catastrophiques pour l'économie du pays. Même si le canton de Berne, dans son ensemble, ne devait être que faiblement touché, les districts jurassiens auraient à supporter les conséquences néfastes d'un ralentissement de la production dans les autres régions du pays. C'est pourquoi nous avons inscrit le problème de la main-d'œuvre étrangère à notre programme d'activité.

4.9. Alimentation en eau et électricité

Nous avons subventionné en 1969 le raccordement au réseau d'eau ou d'électricité de trois fermes de la commune de Soulce.

4.10. Bibliographie jurassienne

Ce service est géré par le secrétaire central. Il se développe régulièrement et les demandes de renseignements ne cessent d'augmenter.

4.11. Bulletin

Il a paru comme précédemment douze fois par an, avec un total de

264 pages de textes.

Sa matière a été assez variée : aménagement du territoire, voies de communications, le Doubs, l'enquête du Clos-du-Doubs, le BLS, la croissance économique jurassienne, formation professionnelle, l'horlogerie, etc., pour le numéro de Noël, une relation très vivante d'un voyage en Turquie de notre membre d'honneur, M. Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat.

Les comptes du bulletin ne sont plus équilibrés. Nos membres le reçoivent gratuitement, nos abonnés nous payent 10 fr. par an. Le déficit de 1969 est d'environ 8000 fr. Des mesures d'assainissement devront être prises.

4.12. Mémento

L'édition 1970 du « Mémento » des autorités fédérales, cantonales et jurassiennes est sorti de presse en février. Il est vendu 30 centimes l'exemplaire et peut être obtenu au secrétariat à Reconvilier.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

Président : M. Georges Morand, député, Belprahon Secrétaire : M. Francis Arn, chef de section, Reconvilier

Rappelons que notre commission a pour tâche d'étudier des problèmes d'intérêt général, en rapport avec l'organisation et l'administration des communes, et de seconder ces dernières par l'information.

Dans l'année écoulée, au cours de cinq séances, les problèmes sui-

vants ont été abordés :

1. L'épuration des eaux et la protection des eaux.

La destruction des ordures.
 Les constructions scolaires.

4. Le Conseil général dans la commune.

Pour une étude approfondie, trois groupes de travail ont été constitués. A l'intention des communes, ils publieront dans le bulletin de l'ADIJ une série d'articles d'information, résultat de leur enquête. En ce qui concerne l'épuration et la protection des eaux, la destruction des ordures et les constructions scolaires, les travaux sont achevés. Les publications débuteront prochainement.

L'introduction du suffrage féminin pose à plusieurs communes jurassiennes le problème du Conseil général. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé utile de publier également une étude à ce sujet.

Concernant les constructions scolaires, dont le subventionnement est sensiblement réduit par les lois et décrets de 1968, l'examen des possibilités valables de réalisation à des prix plus bas nous a paru nécessaire.

Ce problème est toujours actuel.

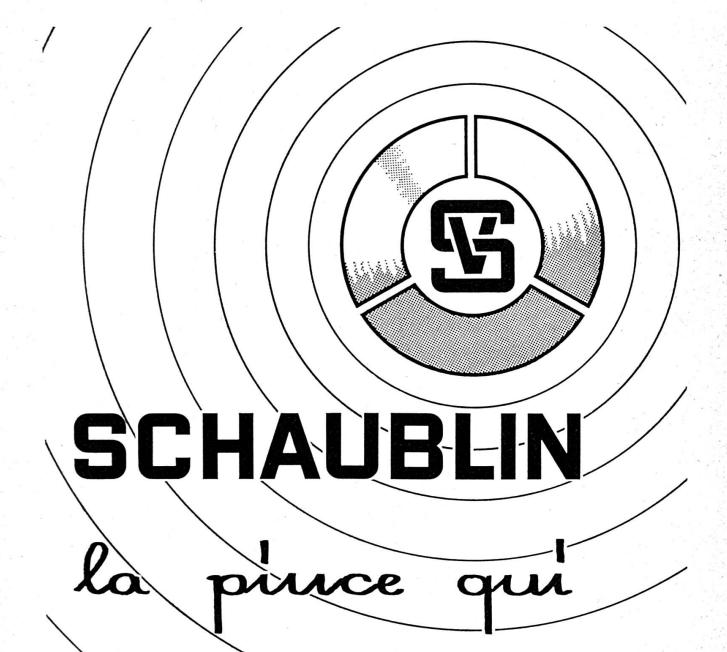
Quant à l'épuration des eaux, leur protection et la destruction des ordures, il sera du plus haut intérêt de connaître ce qui s'est fait jusqu'à ce jour dans le Jura, ce qui devra encore se faire, quelles sont les installations efficaces existantes et où elles fonctionnent. Cette information nécessaire mettra une fois de plus en évidence la nécessité des réalisations régionales sur la base de données techniques éprouvées.

5.2. Commission agricole

Président : M. Ernest Læffel, ingénieur agronome, La Neuveville Secrétaire : M. Marcel Ogi, expert agricole, Delémont

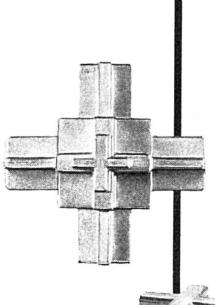
La Commission agricole s'est réunie une fois ; le bureau restreint a eu quatre séances. L'effectif se compose de vingt-sept membres. M. Hubert Boillat, secrétaire de l'ADIJ, fait également partie de notre commission depuis 1969. La commission a contrôlé vingt et une journées de cours divers et quatorze conférences ; la commission a participé partiellement à la préparation et à l'organisation de ces cours et conférences.

Une journée d'informations agricoles a été organisée le vendredi 28 février 1969 à Delémont. Les conférences au programme étaient les suivantes : « Le nouveau droit foncier », par M. Dewet Buri, conseiller d'Etat et aux Etats, Berne ; « Le 4° rapport du Conseil fédéral sur l'agri-



FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S. A. 2800 DELEMONT

1504

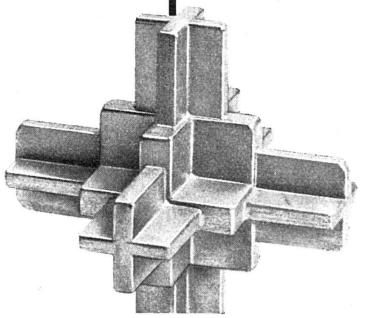


Les pièces matricées à chaud en métal léger

sont homogènes, résistantes et précises. Livrables à l'état brut ou usiné en ANTICORODAL, AVIONAL et PERUNAL. Rentabilité: séries minima 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme Tél.: 2882 Saint-Ursanne 066-53155



1514

culture », par M. Jean-Louis Barrelet, conseiller d'Etat et aux Etats, Neuchâtel. Cette journée a été fréquentée par plus de deux cents personnes et a eu un grand succès.

Des diplômes aux ouvriers agricoles ayant servi le même patron pendant plus de dix ans ont été délivrés à seize lauréats, suivant liste

ci-après:

ci upies.	Années	Employeurs
Ruefer Arthur (1894)	59	Schlüchter Jean, Soulce
Boss Rudolf (1893)	38	Tschanz Katy, Loveresse
Berger Fritz (1908)	38	Sommer-Lévy, Delémont
Zeder Rosa (1908)	32	Bartlome Fritz, Glovelier
Wermeille Urbain (1903)	25	Veuve Claire Maître, Epiquerez
Siegenthaler Albert (1921)) 24	Glauser Ernest, Rebeuvelier
Huguelet Prosper (1905)	21	Gerber Daniel, Tavannes
Von Gunten Karl (1913)	17	Liechti Rudolf, La Heutte
Aegerter René (1928)	14	Ringier & Cie AG., Les Pontins
		(Villeret)
Blaser Samuel (1912)	13	Wüthrich frères, Courtételle
Contin Joseph (1891)	13	Studer Ernest, Bourrignon
Maître André (1917)	12	Studer Ernest, Bourrignon
Baumgartner Jacob (1923) 12	Commune bourgeoise, Soyhières
Maeder Gustave (1927)	12	Commune bourgeoise, Bévilard
Berbier Joseph (1913)	11	Monnerat Louis, Courfaivre
Purtchert Adolf (1919)	11	Boéchat-Gaignat Jules, Miécourt

Le comité de l'ADIJ a répondu à une demande faite par la direction de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon qu'il n'est pas dans ses attributions de s'occuper des abonnements de journaux, en l'occurrence « Terre romande ». Il ne peut imposer aucune règle ni aucune obligation aux membres des sociétés représentés au sein de la Commission agricole.

Pour 1970, un programme varié a été élaboré en collaboration avec les sociétés affiliées. Une journée d'informations agricoles sera organisée et des diplômes seront distribués aux lauréats qui nous seront annoncés, c'est-à-dire aux ouvriers agricoles méritants.

La Commission agricole s'intéresse à tous les problèmes se rappor-

tant à l'agriculture, d'où un champ d'activité très vaste.

5.3. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Roger Schindelholz, Delémont Secrétaire : M. Roger Jardin, Delémont

La Commission pour la formation professionnelle se compose de quinze membres. Elle s'est réunie une fois pour mettre sur pied la traditionnelle cérémonie des apprentis méritants du Jura. Cette manifestation eut lieu le vendredi 4 juillet 1969 à Courrendlin. C'était la treizième journée des apprentis méritants, et le nombre d'employeurs et de représentants des autorités présents est le signe du succès grandissant de cette principale activité de notre commission.

Les orateurs furent M. Francis Montavon, directeur à Moutier, et M. Roger Jardin, directeur de l'Ecole professionnelle de Delémont et

secrétaire de la commission. M. René Steiner, président de l'ADIJ, apporta également le salut du comité central. Le compte rendu et la liste des lauréats ont été publiés dans le numéro de juillet 1969 du bulletin de l'ADIJ.

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant treize ans Répartition par district

1957:	12 lauréats	Laufon:	27	lauréats
	20 lauréats	Porrentruy:		lauréats
1959:	22 lauréats	Delémont :	75	lauréats
1960:	26 lauréats	Franches-Montagnes:	17	lauréats
1961:	25 lauréats	Moutier:	122	lauréats
1962:	25 lauréats	Courtelary:	54	lauréats
1963:	25 lauréats	La Neuveville:	4	lauréats
1964:	28 lauréats	Bienne:	4	lauréats
1965:	30 lauréats	Total:	250	lauréats
1966:	31 lauréats	Total.	330	laurcats
1967:	34 lauréats			
1968:	37 lauréats			

1969 : 35 lauréats Total : 350 lauréats

Classement par professions

	_	
Employé (es) de bureau	58	Marbrier 1
Acheveurs de boîtes	2	Mécaniciens ajusteurs 15
Boulangers-pâtissiers	10	Mécaniciens de précision 34
Bouchers-charcutiers	12	Mécaniciens électriciens 3
Coiffeuses	13	Mécaniciens faiseurs d'étampes 3
Coiffeurs	3	Mécaniciens outilleurs 8
Compositeurs typographes	6	Mécaniciens sur autos 8
Conducteurs typographes	2	Menuisiers ébénistes 8
Couturières	8	Menuisier modeleur 1
Coupeurs en chaussures	2	Micromécanicien 1
Décolleteurs	14	Modeleur sur chaussures 1
Dessinateurs en bâtiment	14	Monteurs électriciens 14
Dessinateurs en génie civil	14	Monteur en chauffage central 1
Dessinateurs sur machines	19	Monteurs d'app. électroniques 2
Droguiste	1	Outilleur d'horlogerie 1
Electricien sur autos	1	Papetier 1
Employé de laboratoire	1	Peintres 3
Etalagistes décorateurs	2	Piqueuse en chaussures 1
Forgerons	2	Remonteurs horlogers complets 2
Forestiers-bûcherons		Radio-électriciens 15
Horlogers praticiens	2 5	Serruriers de construction 3
Horlogers rhabilleurs	5	Tourneur de boîtes or 1
Maçons	5	Tourneur de boîtes 1
Maréchal-forgeron	1	Vendeuses et vendeurs 20
		T-4-1 250

Statistique des récompenses choisies

Livres (119 lauréats):	dictionnaires ouvrages techniques ouvrages classiques voyages, aventures romans modernes histoire	27 49 19 12 9
Disques (30 lauréats) :	musique classique jazz chansons, opérettes	16 10 4
Outillage professionnel (58 lauréats) :	menuiserie coiffure électricité dessin horlogerie de mesure boulangerie	3 12 11 17 7 7
Appareils photographiques : Montres et réveils : Articles ménagers :		18 101 16
Divers (8 lauréats):	tourne-disques microphone règles à calcul boussole cendrier gants coureur autos	1 1 3 1 1

5.4. Commission des forêts et du bois

Président : M. A. Salomoni, inspecteur forestier, Moutier Secrétaire : M. G. Letté, ingénieur forestier, Delémont

L'année 1969 a vu la réanimation de l'ancienne Commission forestière qui avait cessé toute activité depuis une quinzaine d'années.

Sous l'impulsion de la Conservation des forêts du Jura, l'initiative de remettre sur pied une Commission forestière a été prise et a trouvé

d'emblée un écho favorable dans les milieux intéressés.

Afin d'étendre le champ d'activité de la commission à des domaines n'entrant pas dans les préoccupations directes de l'Administration forestière, il a été envisagé d'ouvrir largement la commission aux milieux intéressés. C'est ainsi que, dans l'idée des protagonistes de cette réanimation, on a voulu incorporer à l'ancienne commission des représentants des divers milieux économiques intéressés. Pour marquer cette évolution, la nouvelle commission portera la désignation de « Commission des forêts et du bois ».

L'activité 1969 du président s'est bornée à mettre sur pied la commission et à rechercher les représentants des divers milieux forestiers décidés à y collaborer activement dans un domaine précis. Pour ce faire, des demandes de propositions ont été faites aux associations forestières régionales et aux organisations de l'industrie du bois.

Toutes les propositions des milieux intéressés ne nous sont pas parvenues. Un certain nombre d'assemblées générales, seules habilitées à désigner les représentants des associations, devaient avoir lieu à fin 1969 ou au début de 1970.

Il demeure toutefois certain que la Commission des forêts et du bois pourra entrer en pleine activité en 1970.

5.5 Commission pour la protection de la nature

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Courgenay Secrétaire : M. F. Guenat, Porrentruy

Notre commission ne s'est réunie que trois fois durant l'année écoulée. En revanche, il serait difficile de dénombrer tous les contacts, discussions, représentations et travaux auxquels notre commission a participé et collaboré activement par son président ou par ses membres.

L'étang des Royes est officiellement classé comme réserve naturelle (arrêté du Conseil-exécutif d'octobre 1969). Cette mise sous protection s'est réalisée avec promptitude, grâce à la compréhension des communes de Saignelégier et du Bémont. Nous espérons que cet exemple sera bientôt suivi par d'autres communes jurassiennes qui comprendront enfin que la protection de la nature est un problème fondamental de notre civilisation actuelle, dont la solution ne saurait attendre.

Durant 1970, il faudra envisager certains aménagements de la réserve des Royes. Une barrière a été placée entre la route cantonale et l'étang, afin d'empêcher une perturbation inutile entre la future place de camping de Saignelégier et la réserve. Il faut espérer qu'une haie vive remplacera d'ici quelques années cette barrière, ce qui sera plus conforme au biotope. Nous constatons avec plaisir que la Commission du libre parcours a réalisé une disposition de clôtures dans le secteur Gruère-Les Royes qui réduit au minimum le piétinement du bétail dans les réserves et les zones tampons.

Notre commission n'a pas le temps de s'occuper de la rive jurassienne du lac de Bienne et c'est avec plaisir que nous avons appris que les gorges de Douanne ont été classées comme site naturel. A ce propos, nous aurons d'ici peu une mise au point avec la Commission seelandaise de protection de la nature pour définir nos zones de travail, afin de

nous assurer que rien n'est laissé pour compte.

Il faut encore citer un exemple à suivre : celui du Syndicat pour le plan d'aménagement du Plateau de Diesse, le seul syndicat de ce genre fonctionnant actuellement dans le Jura. Dans ce cadre d'aménagement, une commission pour la protection de la nature a été formée et M. Treu, membre de notre commission, y collaborera activement, spécialement pour tous les problèmes scientifiques en rapport avec la protection. D'autres membres y seront délégués si la nécessité se fait sentir. Nous espérons que cet exemple sera bientôt suivi par tous les syndicats d'aménagement actuellement en gestation dans le Jura.

Nous avions signalé, dans notre rapport d'activité 1968, le projet de la publication d'un fichier destiné à l'enseignement sur la « Nature du Jura bernois ». Il faut reconnaître que ce projet n'a guère avancé, du moins dans sa phase de diffusion et publication. Le problème du financement est loin d'être résolu. Nous pensons qu'en 1970, Année euro-

péenne de la Conservation de la Nature, une première distribution aux enseignants pourra se réaliser sous la forme suivante :

— Répertoire des plantes vasculaires du Jura bernois (établi par M. le Dr Krähenbühl).

— Bulletin spécial de l'ADIJ sur la protection en général (numéro de

mai).

— Le Parc jurassien de la Combe-Grède, Chasseral (brochure de cinquante pages que l'Association du Parc jurassien met à disposition).

Pour l'Année européenne de la Conservation de la Nature, notre commission a proposé au comité de l'ADIJ d'y contribuer de la façon suivante :

— Intensifier la création de réserves, ce qui doit concrétiser les nombreux projets que notre commission, en collaboration avec plusieurs associations et communes, a en travail actuellement.

— Assemblée générale de l'ADIJ consacrée à la protection de la nature.

— Bulletin de mai sur le même thème, avec en particulier les sujets suivants : l'homme et la nature, les pollutions, la protection de la

flore et de la faune, les réserves naturelles.

— Passage d'une exposition itinérante pour l'Année européenne de la Conservation de la Nature dans une ou plusieurs localités. Les musées romands d'histoire naturelle et l'Union internationale de la Conservation de la Nature (UICN) organisent « SOS Nature » (comprenant 72 panneaux montages divers et projection de films). Si le financement était possible, cette exposition ne pourrait passer dans le Jura qu'au printemps 1971. Dans le canton, seule la ville de Berne organise une exposition permanente de mars à août 1970.

Il est bien certain que ce programme, dans son ensemble, ne sera réalisable qu'avec la collaboration effective de nombreuses personnes et organismes. Il déborde la modeste structure actuelle de notre commission. Nous osons espérer que des initiatives efficaces seront prises à cette occasion.

5.6. Commission sociale

Président : M. Willy Sunier, préfet, Courtelary Secrétaire : Mme Th. Schwob, Tavannes

Notre commission a dû prendre acte avec regrets de la démission de M. Jean Miserez, préposé aux œuvres sociales de la ville de Porrentruy. M. Miserez a rendu de précieux services par sa grande expérience des problèmes sociaux, par l'intérêt constant qu'il a témoigné au cours des séances auxquelles il a régulièrement pris part, aux discussions et à

l'examen des affaires qui étaient traitées.

Le comité de l'ADIJ a nommé Mme Willy Jeanneret, de Tramelan, Mlles Erika Fischbacher, de Moutier, Madeleine Koller, de Delémont, et Pierrette Vuilleumier, de Tavannes, membres de la commission. C'est un excellent choix. Nous sommes assurés d'avoir des collaboratrices de valeur, ayant toutes une grande expérience et beaucoup d'allant. Nous les avons remerciées d'avoir accepté de faire partie de la commission et leur avons souhaité d'y trouver une entière satisfaction.

Les tâches qui ont été confiées à la commission par la Direction cantonale des œuvres sociales demanderont beaucoup de travail et de persévérance. Il s'agira d'établir un inventaire détaillé des besoins, un programme d'activité. Il faudra peut-être proposer la création d'institutions nouvelles, voire la réorganisation des services existants.

L'établissement de cet inventaire sera la première tâche de notre activité de l'année prochaine. L'inventaire définira toutes les catégories de cas à étudier ou à prospecter, après quoi il s'agira de recueillir les

réponses et d'en établir une synthèse.

La commission s'assurera la collaboration du D^r Van, adjoint au Service médico-psychologique jurassien à Moutier, pour entreprendre et conduire son enquête.

5.7. Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

Président : M. Jean Christe, instituteur, Courrendlin Secrétaire : M. Etienne Chavanne, architecte, Moutier

Au début de l'année 1969, notre commission, soucieuse de maintenir dans le Jura les objets ou œuvres d'art qui méritent d'être sauvés, a lancé un appel à toutes les communes et paroisses, leur demandant de ne pas se dessaisir à l'aveuglette des objets en leur possession. De partout des échos favorables nous sont parvenus au sujet de cette initiative,

ce qui a donné passablement de travail à notre commission.

C'est ainsi que des demandes de subventions nous sont parvenues de la paroisse de Saulcy, en vue de la réfection de son église, de la Fondation de la chapelle de N.-D. du Vorbourg, qui envisage une rénovation générale du sanctuaire et des ex-voto, de la paroisse de Réclère, en faveur également de la remise à neuf de son église. Mais en plus des demandes de subventions, nous avons été appelés à donner notre avis sur plusieurs objets. Nous les citons en vrac : constructions déparant le paysage à Lamboing, Diesse, Porrentruy, Les Breuleux. Chaque fois nous avons pris contact avec la Commission d'aménagement avec laquelle nous entretenons de réelles relations d'amitié et nous avons présenté des rapports qui ont aidé les autorités dans l'octroi ou le refus des permis de construire.

Nous avons encore plusieurs objets à traiter après complément d'information : réfection de l'ancienne église gothique de la maison « Bon Secours » à Miserez/Charmoille, restauration des chapelles Saint-Imier

à Lugnez et Sainte-Croix à Fontenais.

La Direction des PTT nous a transmis une demande de préavis concernant la construction d'antennes collectives en quatre points du Jura. Nous avons pu donner un préavis favorable attendu que les constructions projetée se marient heureusement avec le site environnant. Au début de l'année, on nous signalait qu'il existait à Cornol tout le matériel, outils, machines, fournitures, d'un ancien atelier de sabotier. Celuici avait même eu les honneurs de l'Exposition universelle à la fin du siècle passé. Grâce à la compréhension du Musée national suisse, nous avons pu acquérir cet atelier et le transporter à Porrentruy, où il figurera dans le futur Musée des arts et métiers que l'on projette de créer dans cette ville.

Afin de faire mieux connaître le travail de notre commission, un de ses membres, M. Paul Borel, ancien instituteur, a bien voulu rédiger un texte destiné au bulletin de l'ADIJ. En cours d'exercice, nous avons dû accepter avec regret la démission de M. André Rais, à la suite d'un accident de la circulation, et celle de M. René Jenni, pour surcroît de travail. A ces deux membres dévoués de notre commission nous disons toute notre amitié et les remercions pour tout le travail qu'ils ont accompli. L'année qui vient nous permettra de liquider les affaires pendantes et de traiter celles que l'on voudra bien nous confier.

5.8. Commission pour l'aménagement du territoire

Président : M. Marcel Faivre, architecte, Porrentruy Secrétaire : M. Charles Frund, inspecteur des forêts, Porrentruy

L'événement majeur de cette année fut certainement la décision du Fonds national de la recherche scientifique de faire droit à la demande de l'équipe de chercheurs du Centre de recherches en anthropologie régionale de l'Université de Genève. Cinq années d'efforts sont enfin couronnées de succès. Un jour peut-être sera-t-il nécessaire d'écrire cette histoire, riche en événements, pleine de « suspense », pour reprendre un terme à la mode. Il faut dire que la détermination et l'intelligence de quelques Jurassiens ont eu raison de toutes les embûches.

Un autre événement marquant fut la création officielle de l'Association des communes du Plateau de Diesse, en présence de M. Schnei-

der, conseiller d'Etat.

C'est la première association officiellement constituée dans le Jura suivant les normes fédérales et cantonales encourageant l'aménagement du territoire. Il faut féliciter les citoyens de ces villages d'avoir accepté, en même temps, le principe d'association et les crédits pour l'étude d'un plan régional. M. Baumann, de La Neuveville, membre de notre commission, est chargé de cette étude.

Il faut souligner ici le travail déterminant qu'a réalisé M. Francis Erard, instituteur à Nods, dont l'action d'animation régionale fut un précieux appui. L'aménagement doit trouver encore de telles bonnes volontés, de telles compétences, pour s'implanter, pour devenir efficace.

* * *

La commission a continué sa mission d'information; conférences, exposés, démarches l'ont occupée dans l'ensemble du Jura. Il faut souligner l'immense dévouement de l'équipe de conférenciers qui, par n'importe quel temps, s'est déplacée le soir, sur demande du président, sans jamais se plaindre du surcroît de travail causé. Ainsi, une cinquantaine d'exposés ont été présentés. Par les temps présents, c'est une grosse charge. Elle est quelquefois payée de reconnaissance. Mais, surtout, ce qui réconforte, c'est le résultat que nous commençons à mesurer.

Un nouveau stage organisé avec l'Université populaire a vu la participation d'environ septante personnes, dont une dizaine de voisins français engagés dans l'aménagement. Le contact ainsi créé entre urbanistes, ingénieurs, architectes, sociologues, économistes, enseignants, fonctionnaires, représentants des communes ou simples citoyens ou citoyennes a quelque chose d'extrêmement profitable. Le profane, en s'exprimant, modère la spécialisation exagérée, pose des problèmes qui échappent à ceux qui sont trop loin de la terre ou de l'expérience des responsables communaux.

Ce qui a marqué plus spécialement nos relations avec les communes, c'est le nombre de problèmes concrets qui furent posés à la commission par les édiles. Ici pour un problème routier, là, pour la protection d'un site ou encore pour examiner certaines implantations, leurs conséquences sociales ou économiques dans la commune. La commission et son président ont ainsi conseillé plus de quarante communes. Le problème se pose même sur un plan matériel, car si ce mode de faire s'amplifie il faudrait pouvoir disposer de plus de temps.

De fructueux échanges de vues ont eu lieu à Sornetan lors de différentes rencontres, comme aussi avec le clergé catholique. Les problèmes posés par la pastorale sont sur certains points identiques à ceux posés par l'aménagement. Il devient de plus en plus évident qu'une collabora-

tion doit s'instaurer. Pour notre part, c'est un fait acquis.

La collaboration avec des groupements régionaux s'est accentuée, notamment avec les syndicats d'initiatives des Franches-Montagnes et du Plateau de Diesse, où des problèmes d'implantations touristiques se

sont posés.

D'entente avec l'Office cantonal d'urbanisme, nous avons participé aux séances des offices romands d'urbanisme animées par l'ASPAN à Lausanne. Les thèmes traités cette année ont été: l'implantation industrielle, l'agriculture et le tourisme. Les échanges d'expériences ainsi provoqués sont une source d'enrichissement et nous avons été heureux d'en faire bénéficier certaines communes. Nous profitons de remercier ici M. H. Cuttat, membre de la commission, pour sa contribution remarquable à ces sessions.

L'Office cantonal d'urbanisme s'est mis en place cette année. Son efficacité commence à se faire sentir. Un Office régional Jura-Bienne-Seeland est en constitution. M. Albisetti et ses collaborateurs ont présenté à la Commission cantonale du plan d'aménagement un premier ouvrage très bien conçu qui nous a déjà rendu de précieux services. Il s'agit d'un atlas de géographie cantonale, outil de base des travaux d'aménagement. La collaboration avec cet office est constante et nous

nous en félicitons.

* * *

Le programme des prochains mois d'activité se résume aux thèmes ci-après :

- 1. Continuer l'information à tous les niveaux.
- 2. Pousser à la formation des associations de communes.
- 3. Aider les communes dans les problèmes d'aménagement.

4. Collaborer à l'enquête du Doubs.

5. Promouvoir l'étude des grands problèmes de l'aménagement jurassien, en particulier : les grands axes de circulation, la création de zones protégées, une révision de la pratique actuelle en matière d'indemnités pour expropriation.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE (Famil Rénové, grandes salles	le M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL JJ. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 7 94 55
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist)
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - Rest. français - Bar - Salle de conféren	
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1 40 chambres avec eau courante, douche bains, radio et télévision	
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 4 15 46
SAINT- URSANNE	HOTEL DU BŒUF	(V. Wasser-Luperini) (066) 5 31 49
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

Loterie SEVA 1x120'00 12 autos **MORRIS 1000** Tirage 30 avril Nous nous rendons compte combien l'information est encore nécessaire pour dissiper des malentendus ou simplement susciter l'intérêt à la planification. A ce propos, MM. Bouvier, Cuttat et Denis font un travail fructueux dans le cadre de leur enseignement professionnel. Nous commençons d'en percevoir le résultat par l'intérêt que manifestent certains jeunes à nos problèmes.

Mais c'est en constituant les associations de communes et en assurant leur animation constante que pourront prendre corps les véritables structures de planification. Il est important aussi de continuer à aider les communes dans des cas particuliers. De cette manière, on peut faire beaucoup, surtout pour la sauvegarde des intérêts publics et une meilleure gestion des investissements. Nous pourrions démontrer, à ce titre, que nos dépenses sont rentables ; quelques exemples sont significatifs.

La collaboration à l'enquête du Doubs nous paraît d'une nécessité évidente si l'on veut tirer de cette recherche tout ce qui peut être appliqué non seulement à cette région mais à l'ensemble du canton. Cela est particulièrement valable pour le traitement automatique des données. Nous espérons bien en faire la démonstration dans le courant de l'hiver.

Il faut encore créer des zones protégées ; en cela notre collaboration avec la commission de la protection de la nature et du patrimoine est

nécessaire et fructueuse.

Il devient de plus en plus urgent de commencer la planification des axiales jurassiennes. La bonne volonté des communes à réserver les terrains nécessaires devrait être encouragée. Les plans locaux devraient pouvoir s'établir en tenant compte de ces grands projets. Mais encore faudrait-il que l'Etat ne décourageât pas les bonnes volontés en stimulant les spéculations sur les terrains comme cela est le cas actuellement. A ce propos, deux assemblées communales ont rejeté, coup sur coup, des propositions d'indemnités jugées exagérées. Cela continuera tant que l'application de la loi sur l'expropriation de 1965 n'aura pas été modifiée; il faut encore s'attendre à des réactions protestataires des communes et des citoyens.

Il faut s'en rendre compte : il y a du pain sur la planche. Il faudra encore beaucoup de bonne volonté. Mais nous aimerions déjà remercier ici les membres de la commission qui se dévouent sans compter et toutes les personnes qui, à l'ADIJ ou ailleurs, favorisent notre action. Elles sont de plus en plus nombreuses et cela est encourageant.

5.9. Commission du trafic ferroviaire

Président : M. René Steiner, Delémont Secrétaire : M. Hubert Boillat, Reconvilier

La Commission du trafic ferroviaire s'est réunie deux fois au cours de l'année écoulée.

Les délibérations furent consacrées essentiellement à l'examen du projet d'horaire mis à l'enquête publique à fin 1968 et à l'établissement des requêtes demandant certaines modifications.

Il importe de relever que la plupart des revendications de ces dernières années ont abouti : les trains Bâle - Suisse romande circulent indépendamment des trains Zurich - Suisse romande; les directs sont accélérés sur leurs parcours tout en desservant mieux certaines gares comme Moutier; les voitures Delle - Belfort sont provisoirement maintenues ; l'un des deux directs du soir s'arrête à Laufon, etc.

Toutefois, les relations défavorables et nettement insuffisantes entre l'Ajoie et Berne ont fait l'objet d'une revendication essentielle dans

notre requête de décembre 1969.

Nous avons demandé l'augmentation du nombre des directs ou accélérés, la suppression de longs battements, la diminution des changements de trains. De plus, nous avons demandé une refonte complète de l'horaire des trains de la vallée de Tavannes en direction de Bienne, en cherchant à accélérer ceux-ci et à raccourcir leurs battements à Sonceboz notamment.

Plusieurs demandes de modifications provenant des communes, des associations ou de privés furent transmises par nos soins; la plupart concernaient des trains d'abonnés et touchaient des cercles étendus d'usagers.

Une nouvelle procédure de consultation du public est entrée en vigueur cet automne. Elle fait de l'ADIJ un office collecteur de reven-

dications pour les lignes du Jura bernois.

5.10. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

	A. BALISAGE	Indicateurs
1.	Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments	muicateurs
	Ajoie 4 itinéraires contrôlés	
	Laufon 8 itinéraires contrôlés	11
	Delémont 15 itinéraires contrôlés	5
	Moron 13 itinéraires contrôlés	36
	Montoz 9 itinéraires contrôlés	8
	Franches-Montagnes-Nord 2 itinéraires contrôlés	-
	Franches-Montagnes-Centre 5 itinéraires contrôlés	22
	Franches-Montagnes-Sud 4 itinéraires contrôlés	13
	Chasseral 13 itinéraires contrôlés	38
	Total	133

La valeur de ce matériel représente un montant de 3400 fr. environ, sans le matériel de fixation, les poteaux et les marques intermédiaires.

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1969 Km. Indicateurs Ajoie No 5: Porrentruy - Montignez - Boncourt 14 16 Franches-Montagnes-Sud Nº 20 : Sonceboz - Le Jean-Brenin - Tramelan 6.6 11 Moron Nº 46: Choindez - Vellerat - Montagne de Moutier 9,3 8 Total 29,9 35

Cela représente un montant de 777 fr. 80, sans le matériel de fixation, les poteaux et les balises intermédiaires.

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1970

Ajoie		Km.	
Nº 10 : Porrentruy - Montvoie - La Motte		14,1	
Moron			
Nº 38 : Moutier - Mont-Girod - Court		9,8	
No 38c: Mont-Girod - Champoz		1,6	
Nº 41a: Le Fuet - Montagne de Saules		3,5	
Franches-Montagnes-Centre			
Nº 13a : Chemin de rive de l'étang de la Gruère		1,7	
	Total	30,7	_

C. GUIDES TOURISTIQUES

a) Parution de la version française du guide des Franches-Montagnes (M. Denis Moine).

b) Parution du guide des chemins de promenades de Bienne et environs (version allemande).

D. COURSES ORGANISÉES

6 juillet 1969 : Laufon - Fringeli - Vadry - Liesberg

(M. Léo Hänggi)

Mai 1969: Sonceboz - Montoz - Grenchenberg

30 personnes, 1 jour et demi (M. H. Burlon)

28 septembre 1969: Bienne - Tüscherz - Holenstein - Douanne -

Pilgerweg - La Neuveville 150 personnes (M. H. Studer)

E. PLANS ROUTIERS

Revision du plan routier du district de Chasseral.

5.11. Commission routière jurassienne

Président: M. Ch.-A. Tièche, Moutier Secrétaire : M. Siegenthaler, Delémont

Au cours de l'année écoulée, la Commission routière jurassienne s'est réunie à plusieurs reprises, pour liquider ou examiner de nombreux problèmes relatifs à nos routes jurassiennes. Citons-en les principaux :

- Réseau de base des routes du Jura.

- Aménagement de la route de La Scheulte sur les territoires bernois et soleurois.
- Nouvelle route de Movelier à Pleigne.
- Problèmes de signalisation routière.

La commission continue à suivre attentivement le développement de ces différents problèmes et à donner l'appui ou les conseils nécessaires pour trouver les solutions les plus rationnelles.

La proposition d'une route transjurane de Boncourt à Bienne, en passant par Delémont - Moutier - Bévilard - Péry - Bienne (par un tunnel sous Montoz), présentée par un groupement de la vallée de Tavannes, a également retenu toute notre attention. La CRJ maintient intégralement le point de vue qu'elle n'a cessé de défendre, à savoir que deux sorties sur le Plateau, dont l'une sur Bienne et l'autre sur Oensingen avec point de départ à Moutier, sont indispensables au Jura. Elle décide en conséquence de défendre son programme et de continuer les démarches en cours pour obtenir son approbation par les instances fédérales et cantonales concernées.

Sur le plan des réalisations « sur terrain », signalons les principaux chantiers qui ont été soit ouverts, soit continués :

 route du Taubenloch (un premier tunnel ouvert, deux autres et un pont en construction);

à Porrentruy, la suppression du passage Saint-Germain a débuté;
 le tronçon Liesberg-Riederwald a été entrepris;

- la sortie est de Reconvilier a débuté ;
- la correction de la route Delémont Porrentruy a été commencée dans le village de Develier ;

— idem à travers Grellingue ;

- les routes Bonfol Beurnevésin et Oensingen Breitenbach ont été élargies;
- de nombreux travaux d'entretien et de renforcement de chaussées ont été en outre rendus nécessaires à la suite des dégâts de gel.

L'Etat a ordonné l'établissement des projets d'exécution et de détail dans le but d'aménager ou de construire dès 1970-1971 les routes suivantes :

- Bévilard Sorvilier (avec suppression du passage à niveau);
- Traversée de Moutier ;

- Moutier - Belprahon;

— Déviation de Soyhières.

Comme toujours, de nombreux problèmes urgents restent à résoudre :

- Pierre-Pertuis;

— Reconvilier - Tavannes;

— Sortie est de Court et gorges de Court ;

- Courtemaîche - Grandgourt;

— Déviation de Soyhières, Laufon et Courrendlin ;

— etc.

Si sur le plan technique, cela ne pose pas de problèmes insolubles, il n'en va pas de même sur le plan financier. Aussi est-il à souhaiter que l'Etat de Berne, dans une politique réaliste, puisse mettre à disposition des ingénieurs d'arrondissement des crédits beaucoup plus importants, permettant de réaliser les aménagements nécessaires au trafic et à sa sécurité et profitant par là-même à toute l'économie du pays.

6. Conclusion

Nous vous avons présenté un résumé incomplet et bien imparfait de notre activité et de celle de nos commissions en 1969. Nos relations ne donnent qu'une image partielle du travail qui a été fourni au cours des séances, à l'occasion d'entrevues, de délégations, à nos bureaux, au cours d'heures usurpées sur les programmes de travail professionnels surchargés de nos membres.

Avant de vous demander d'approuver le présent rapport, vous me permettrez de rendre un hommage sincère et vibrant à tous les artisans qui ont collaboré à la réalisation de cette importante somme de travail, à nos deux vice-présidents, à notre secrétaire central, au caissier, aux présidents des commissions, aux membres du comité central et à ceux des commissions, à notre rédacteur du bulletin et chef du service de presse.

Notre reconnaissance va aussi, directement et sans détours, à nos conseillers d'Etat jurassiens, MM. Henri Huber et Simon Kohler, mais aussi au Conseil-exécutif tout entier, qui soutient nos légitimes revendications. Elle va également aux dirigeants des organisations cantonales avec lesquelles nous entretenons d'étroites relations nous permettant de remplir notre mission, comme la « Seva », le Groupe d'aménagement cantonal de Berne, l'Office cantonal du Plan d'aménagement, la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne.

Notre reconnaissance la plus sincère va finalement à nos membres, dont la fidélité forme la base même de notre existence, de notre activité et de notre raison d'être.

Au nom du comité,

le secrétaire :

le président :

Hubert BOILLAT

René STEINER

III. Comptes 1969

1. Extrait du compte de pertes et profits

							Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration .							158.60	39 831.80
Cotisations	•				•		23 735.50	
Bulletin	•						20 754.50	28 734.75
Produit des titres	et dép	ôts			•		5 245.20	
Produits de la « S	eva »						37 940.—	
Subventions							13 900.—	20 689.—
Commissions								14 702.33
Commission d'amé	nagen	ent	du	ter	ritoi	re	7 787.—	20 201.—
Immeuble, déficit d	0							2 505.85
Immeuble, diminut		•		-				
table	•							3 700.—
Amortissement .				•				1 500.—
Excédent de déper	ises						22 343.93	
_							131 864.73	131 864.73

2. Bilan de clôture au 14 février 1970

ACTIF	Actif Fr.	Passif Fr.
Caisse		
C.c.p. 25 - 20 86	5 073.54	
Titres, DL Nº 749 BPS Delémont	84 200.—	
Titres, DL No 2574 BPS Moutier		
(immeuble)	16 000.—	
Dépôts s/épargne Nos 531734, 35350, 12703,		
21894	62 944.15	
C/c. 945725 BPS Moutier (immeuble).	6 539.65	
Immeuble (nouvelle valeur officielle) .	111 300.—	
Mobilier	2 000.—	
Fonds spéciaux		
Fonds du sentier des gorges de Moutier		
(titres 15 000 fr. + épargne 3 137 fr. 20).	18 137.20	
Fonds du cinéma	3 581.30	
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine		
jurassien	11 114.49	
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont	9 343.35	
A reporter	330 233.68	

	Actif Fr.	Passif Fr.
Report	330 233.68	
PASSIF		
Fonds spéciaux		
Fonds du sentier des gorges de Moutier.		18 137.20
Fonds du cinéma		3 581.30
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine		
jurassien		11 114.49
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont		9 343.35
Fortune au 15 février 1969 . 310 401.27		
Excédent de dépenses 22 343.93		
Fortune nette au 14 fév. 1970 288 057.34		288 057.34
	330 233.68	330 233.68

Courtedoux, le 14 février 1970.

Le caissier : R. DOMONT

Approuvé par le comité le 8 avril 1970

le président :

le secrétaire :

R. STEINER

H. BOILLAT

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'exercice 1969 qui leur ont été présentés par le caissier, M. René Domont.

Ils ont, par pointage d'une grande partie des opérations, établi la preuve que les comptes de l'ADIJ sont tenus de façon absolument correcte, selon les principes comptables reconnus; toutes les pièces justificatives ont été fournies, de sorte que la précision et l'exactitude des comptes a pu être faite dans les meilleures conditions.

Nous proposons à l'assemblée générale d'accepter les comptes 1969, en adressant à M. René Domont des remerciements et des compliments mérités pour sa gestion exemplaire.

Porrentruy, le 7 mars 1970.

Les vérificateurs des comptes :

signé: Waldemar WÜST

Bruno HÜGLI

Robert COULLERY